

## Compte rendu Conseil Municipal Février 2016

Ambiance studieuse lors de cette réunion présidée comme il se doit par Jean Louis Chabaud, maire de Barrême. À l'ordre du jour: cap sur 2016 avec le point à faire sur les dossiers à monter et à présenter assez rapidement:

- aménagement de l'espace situé dans le hall d'entrée de la mairie
- acquisition de matériel pour le personnel municipal, notamment une élagueuse et une mini pelle
- réhabilitation des parkings de la distillerie et de la gare
- création d'un Skate Park près du city stade
- étude sur la possibilité de changer, ou améliorer le matériel de déneigement qui arrive en bout de course

A l'unanimité, le conseil approuve la mise en œuvre de ces dossiers.

Mr le maire fait ensuite état de la possibilité de passer un accord avec un centre de gestion pour la mission de L'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans le cadre de la Santé Professionnelle des Agents Territoriaux. Créée par décret, la mission d'ACMO doit être présente dans toutes les collectivités quelle qu'en soit leur taille, et elle est chargée d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Réceptifs aux arguments, pratiques et économiques, le conseil donne son accord.

J L Chabaud fait ensuite état de la prise de compétence prochaine de la SDE concernant l'entretien des bornes énergies électriques: L'objectif de la loi « Grenelle 2 » prévoit de multiplier les points d'alimentation des véhicules électriques sur le territoire français. Les bornes devront être accessibles à tous et compatibles avec tout type de véhicule électrique. Les bornes de recharge se déploient d'ors et déjà au plus proche de nous, favorisant la mobilité électrique et l'essor des véhicules tout électriques ou plus sûrement hybrides. Le conseil donne son accord pour faire avancer le dossier.

Vient ensuite le moment de s'attaquer questionnaire adressé aux communes membres de la CCMV, questionnaire qui a pour objectif la meilleure prise en compte possible des attentes dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal...



Quel avenir pour la commune?  
Quels types d'habitat à développer?  
Inventaire sans concession,  
diagnostic et état des lieux.

Environnement, tourisme, commerces, risques naturels, communications et informations, déplacements et stationnements....autant de points qui ont fait l'objet de discussions, avant que d'arriver au dernier point : quels sont les grands enjeux, semblant importants, pour la commune.

Au hit parade, on trouve en priorité l'amélioration des conditions de circulation, y compris pour les personnes à mobilité réduite, sans oublier la mise en place de procédures de ralentissements quand à la traversée du village, suivi du soutien au développement des activités existantes, tant agricoles, qu'artisanales ou commerciales, tandis qu'en 3ème position prenait place la préservation et la valorisation de l'aspect rural du village. Le volet touristique, une des priorités de ce conseil, pointait en bonne place, avec l'infrastructure qui va de pair, ainsi que la volonté de tout faire pour que Barrême ne rejoigne pas la cohorte de villages sur lesquels le désert médical étend son emprise : cela passant par la création d'un centre médical avec la venue d'autres professions paramédicales. Puis le conseil montrait son intérêt pour les améliorations d'équipements et de services, des conditions de stationnement, l'encouragement à l'installation de nouvelles activités, et la préservation de l'environnement, du cadre de vie, des milieux naturels et du caractère agricole de la région, la nécessité de développer l'habitat pour les jeunes et accueillir de nouvelles populations. Enfin, non pas par manque d'intérêt, mais parce que ces problèmes ont déjà en grande partie été traités, se classaient la valorisation des ressources en eau, le renforcement des traits caractéristiques du petit patrimoine.

Les discussions se poursuivirent bien après la fin de la séance.